



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 02 novembre 2023

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en date du 24 octobre 2023, réf N° **3A/2023/3251/173**, l'

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SANEM

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'un ascenseur à Soleuvre, 65, rue de Belvaux.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **02 novembre 2023 au 12 décembre 2023 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,
Pour la secrétaire déléguée,
la secrétaire adjointe
Tamara Duschène
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz